

Dans l'ensemble, le groupe des personnes âgées ne possède pas autant de voitures que le reste de la population. N'oublions pas non plus que chez les personnes de plus de 65 ans, ce n'est pas aussi courant d'avoir un permis de conduire. Les boîtes communautaires sont souvent inaccessibles pour les personnes âgées. Elles sont placées dans des endroits dépourvus de protection, souvent mal éclairés et mal entretenus, c'est-à-dire pas déneigés et glacés.

Si la privatisation se poursuit, nombre de personnes âgées devront demander à d'autres d'aller chercher leur courrier, ce qui aura pour effet de réduire leur indépendance. Elles seront de moins en moins autonomes — et c'est pourquoi j'utilise le mot «autonomie» — et jouiront moins de leur retraite jour après jour, mois après mois, jusqu'à la fin de leur vie. Elles estiment que recevoir son courrier est un service qui devrait être offert à tous. Les personnes âgées habitant la campagne, à l'instar des autres habitants ruraux, devraient avoir accès aux mêmes services publics dont jouissent les habitants des villes. La Société canadienne des postes est censée appartenir à tous les contribuables; elle n'est certes pas très rentable, mais elle est censée offrir exactement les mêmes services à tous les contribuables, où qu'ils soient. La Société Radio-Canada a le même problème. C'est pour ça que sont des sociétés d'État et que les gens veulent qu'elles le soient.

En avril 1992, le gouvernement a fait paraître un communiqué dans lequel le leader du gouvernement aux Communes a dit:

La Société canadienne des postes est maintenant une entreprise moderne, efficace, qui peut rivaliser avec les meilleurs dans le monde à un prix abordable pour les Canadiens.

J'ai eu une illustration d'une bonne partie de ces propos lors de cette visite, dont je vous ai parlé, il y a un an environ.

Des millions de Canadiens tiennent à jouir d'un service abordable comme celui-là et en sont fiers, mais il faut qu'il appartienne à tous les Canadiens. Le but premier de mon intervention aujourd'hui, honorables sénateurs, est de dire que j'estime que nombre de Canadiens ressentent comme un affront à leur dignité et à leur autonomie la menace qui pèse sur l'universalité de ces services et la suppression des services postaux pour des localités entières.

Je vous ai parlé des organismes qui se disent inquiets. D'importants groupes formés de citoyens de tous les horizons s'inquiètent de l'objectif que vise d'après eux ce projet de loi. À mesure que nous découvrons des problèmes dans notre système postal, il importe de ne pas en créer de nouveaux qui pourraient entraîner la détérioration d'un système jouissant déjà d'un certain renom à l'étranger et dont la qualité est de plus en plus reconnue au Canada même.

Les services publics essentiels appartiennent au public. C'est ce que nous croyons. C'est le point central des documents que m'ont adressés les organismes auxquels j'ai fait allusion. C'est aussi le point central que je voudrais souligner aujourd'hui, honorables sénateurs, au moment où nous amorçons l'étude de ce projet de loi.

C'est notre avis, et c'est également celui d'organisations syndicales, d'employés des postes et de Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

La privatisation de la Société canadienne des postes n'est pas forcément progressiste du simple fait qu'elle marque un changement. Nous avons tous tendance à penser que tout changement est synonyme de progrès, que tout ce qui est nouveau est nécessairement bon. Il est vrai que le monde est en perpétuelle évolution, mais tout changement n'est pas progressiste pour autant. Il pourrait tout aussi bien être dégénératif, si l'on donne à ce terme darwinien une valeur métaphorique. Peut-on parler de progrès quand on porte directement atteinte à l'autonomie de nos concitoyens, plus particulièrement à celle de nos aînés? Toute démarche qui crée des catégories ayant droit aux services postaux ou pas, qu'ils soient faciles d'accès ou non, ne mérite pas notre appui.

Poursuivons en comité l'étude attentive et bienveillante des préoccupations sur lesquelles j'ai essayé d'attirer l'attention à l'étape de la deuxième lecture. Veillons à ce que tous les organismes intéressés soient invités à venir faire part de leurs vues au comité et prêtons-leur une oreille attentive. Il ne saurait en être autrement, car cela aurait des répercussions trop graves sur la vie quotidienne de millions de Canadiens et de Canadiennes qui comptent sur nous pour ne pas adopter de mesures ayant pareils effets.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Si le sénateur Meighen prend la parole maintenant, cela aura pour effet de clore le débat.

[Français]

L'honorable Michael Arthur Meighen: Honorables sénateurs, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de notre collègue, le sénateur Frith. Je dois vous dire que je suis très content qu'il ait eu le temps de visiter le Centre des postes ici à Ottawa. Autrement, il aurait eu peut-être un peu plus de difficultés à croire ce que j'avais à lui dire, l'autre jour!

Je vois que, comme moi, il éprouve une grande admiration, généralement parlant, envers la Corporation des postes et les efforts qu'elle déploie pour améliorer son service.

• (1700)

[Traduction]

Je voudrais répéter à tous les honorables sénateurs que le projet de loi dont nous sommes saisis cherche principalement à améliorer les relations ouvrières patronales et à permettre aux employés de prendre part à la prospérité qu'ils ont contribué si largement à créer. C'est l'idée maîtresse de ce projet de loi.

J'espère aussi qu'on pourra étudier au comité certains des points soulevés par le sénateur Frith, bien que, je l'en avertis ainsi que d'autres honorables sénateurs, ces questions ne soient pas directement l'objet de ce projet de loi.